

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00189
Numéro SIREN : 348 957 226
Nom ou dénomination : SAS MALEVAUT NAUD

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 3463

« SAS MALEVAUT NAUD »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 268 310,27 Euros
Siège social : CHAURAY (79180) – 55 boulevard François Arago
348 957 226 RCS NIORT

-:-

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

A CARACTERE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

Le onze mai deux mille vingt-deux,
A quinze heures trente,

La société « MNA », société par actions simplifiée dont le siège social est à CHAURAY (79180) – 55 boulevard François Arago, immatriculée sous le numéro 824 691 521 RCS NIORT,

Agissant en qualité d'associé unique de la société « SAS MALEVAUT NAUD », société par actions simplifiée au capital de 268 310,27 Euros divisé en 17 600 actions,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- * Démission du Président.
- * Démission de deux Directeurs Généraux.
- * Nomination d'un nouveau Président.
- * Nomination d'un Directeur Général, en remplacement du Directeur Général démissionnaire.
- * Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Florence VIOLLEAU de son mandat de Président, à compter de ce jour à minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis GOUTTENEGRE de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour à minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Sébastien BOERLEN de son mandat de Directeur Général, à compter de ce jour à minuit et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

JY EV XP

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 13 des statuts de la société, décide de nommer pour une durée indéterminée à compter du 12 mai 2022 en qualité de Président, en remplacement du Président démissionnaire :

Monsieur Sébastien BOERLEN
Demeurant à NIORT (79000) – 4 rue du Capitaine Cazaux.

Le Président exercera ses fonctions dans les conditions légales et statutaires telles que définies à l'article 13 des statuts.

Le Président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le Président aura droit au remboursement de ses frais professionnels, en ce inclus les frais de déplacement, de téléphone mobile et de représentation, engagés raisonnablement à l'occasion de l'exercice de son mandat.

Monsieur Sébastien BOERLEN, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou d'interdiction prévus par les dispositions en vigueur en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 13 des statuts de la société, décide de nommer pour une durée indéterminée à compter du 12 mai 2022 en qualité de Directeur Général :

Madame Florence VIOLLEAU
Demeurant à NIORT (79000) – 2 Impasse du Chat Pendu

Le Directeur Général dispose conformément à l'article 13 des statuts des mêmes pouvoirs que le Président, qu'il exerce communément avec ce dernier par délégation et sous sa responsabilité, et dans la limite des pouvoirs réservés à l'associé unique par la loi et par les statuts de la société.

A ce titre, il disposera du même pouvoir de représentation de la société à l'égard des tiers que celui du Président et sa désignation fera l'objet d'une mention au registre du commerce et des sociétés. Il devra consacrer tout le temps et tous les soins nécessaires aux affaires sociales.

Le Directeur Général aura droit au remboursement de ses frais professionnels, en ce inclus les frais de déplacement, de téléphone mobile et de représentation, engagés raisonnablement à l'occasion de l'exercice de son mandat.

Le Directeur Général ne percevra aucune rémunération en contrepartie de son mandat.

Madame Florence VIOLLEAU, présente à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou d'interdiction prévus par les dispositions en vigueur en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique
La société « MNA »
Représentée par Florence VIOLLEAU

Madame Florence VIOLLEAU
(Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général)

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général.



Monsieur Sébastien BOERLEN
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

Bon pour acceptation des
fonctions de Président

